



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

École Centrale de Nantes



Sommaire

CHIFFRES CLES 2023	5
ELEMENTS METHODOLOGIQUES	8
PARTIE 1 – EMPLOIS ET EFFECTIFS	10
Effectifs	10
Effectifs totaux rémunérés	10
Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique	10
Répartition des effectifs par catégorie d'emploi	12
Répartition des effectifs par genre	13
Répartition des effectifs par statut d'emploi	14
Ancienneté et âge moyen	15
Typologie des effectifs	16
Effectifs hébergés recensés	22
EMPLOIS	23
Emplois par affectation	23
PARTIE 2 – RECRUTEMENTS	27
PARTIE 2 – RECRUTEMENTS	
	28
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS	28 29
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS	28 29
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS	28 29 29 31
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS	28 29 31
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS	28 29 31 33
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires Concours internes BIATSS titulaires PARTIE 3 — PARCOURS PROFESSIONNELS MOUVEMENTS DE PERSONNEL	28 29 31 33 33
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires Concours internes BIATSS titulaires PARTIE 3 — PARCOURS PROFESSIONNELS MOUVEMENTS DE PERSONNEL Entrées-sorties par catégorie et par genre	28 29 31 33 33 33
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires Concours internes BIATSS titulaires PARTIE 3 — PARCOURS PROFESSIONNELS MOUVEMENTS DE PERSONNEL Entrées-sorties par catégorie et par genre Entrées-sorties par affectation	28 29 33 33 33 34 35
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires Concours internes BIATSS titulaires PARTIE 3 — PARCOURS PROFESSIONNELS MOUVEMENTS DE PERSONNEL Entrées-sorties par catégorie et par genre Entrées-sorties par affectation SORTIES	2829313333333435
RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires Concours internes BIATSS titulaires PARTIE 3 — PARCOURS PROFESSIONNELS MOUVEMENTS DE PERSONNEL Entrées-sorties par catégorie et par genre Entrées-sorties par affectation SORTIES Nature des sorties	282931333333343535

Maitres de conférences ayant réussi un concours de professeur des	
universités ouvert au sein de l'Ecole	36
Avancement de grade des enseignants-chercheurs	36
Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires	37
Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires	
Avancement de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels	38
Passage en CDI des personnels contractuels	38
PARTIE 4 – FORMATION	40
REPARTITION DES PERSONNELS FORMES	40
FORMATION AUX ENJEUX DE LA TRANSITION SOCIO-ECOLOGIQUE	41
PARTIE 5 – REMUNERATIONS	43
Masse salariale	43
Masse salariale globale en euros	43
Répartition de la masse salariale par budget et nature de dépenses	43
Évolution des ETPT et de la masse salariale depuis l'accession aux RCE en	,
2011	44
Évolution des ETPT par catégorie d'emploi	45
INDEX 2022-2023	46
Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus	
élevées	47
REMUNERATIONS NETTES MENSUELLES	48
Distribution des rémunérations nettes mensuelles par genre et par décile	. 48
Salaire net moyen/médian	
ÉCARTS DE REMUNERATION ENTRE FEMMES ET HOMMES	49
PRESTATIONS ET INDEMNITES DE DEPLACEMENT VERSES PAR L'ETABLISSEMENT	
CHARGES D'ENSEIGNEMENT 2022-2023	51
PARTIE 6 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	53
Accidents de travail	53

Formation professionnelle consacrée à la prévention en santé, sécurité et	t
conditions de travail	54
HANDICAP	54
Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)	54
Accompagnement du handicap	55
Actions	55
PARTIE 7 – ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL	
Teletravail	57
CONGE POUR RECHERCHES OU CONVERSIONS THEMATIQUES (CRCT)	58
Compte epargne-temps (CET)	59
ABSENCES	60
PARTIE 8 – ACTION SOCIALE	61
ÉVOLUTION DES DEPENSES D'ACTIONS SOCIALES	62
PARTIE 9 – DIALOGUE SOCIAL	64

RELATIONS PROFESSIONNELLES	64
Instances – politique générale d'établissement	64
Instances – mesures individuelles	65
Fonctionnement des commissions paritaires d'établissement	65
Gouvernance	65
Principales délibérations du CA (après avis du CSA) en matière de ge	stion des
ressources humaines et de dialogue social	66
MOUVEMENTS SOCIAUX	67
Suivi des mouvements sociaux	67
PARTIE 10 – DISCIPLINE	68
GLOSSAIRE	69

Contexte

Le rapport social unique (RSU) regroupe les données qui figuraient auparavant dans le bilan social, le rapport de situation comparée relatif à l'égalité femmes-hommes et les rapports portant sur la santé et la sécurité au travail.

Il est alimenté par des indicateurs produits à partir de la base de données sociales (BDS) et comporte également des textes courts qui permettent d'éclairer le sens de certaines données chiffrées. La BDS et le RSU sont tous les deux prévus par l'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et précisés par le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020.

Le RSU est un outil qui sert à enrichir le dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres du comité social d'administration (CSA) qui a remplacé le Comité Technique (CT) en 2023.

Chaque année civile, l'École Centrale de Nantes :

- met à jour sa Base de Données Sociale Unique qui comporte les principales données relatives à la gestion des ressources humaines et au dialogue social.
- s'appuie sur cette base pour réaliser son Rapport Social Unique.

Le RSU est une synthèse de ces données sociales ; il présente les réalisations et les évolutions de l'année écoulée par rapport aux deux années précédentes.

Il met en évidence les données caractéristiques de l'établissement et constitue un outil de diagnostic pour adapter la politique RH de l'école.

Ce rapport, après avoir été approuvé par le Comité Social d'Administration puis par le Conseil d'Administration est rendu public, ce qui permet également de diffuser une information claire et pertinente aux parties prenantes de Centrale Nantes.

Les données du RSU portent sur 10 thématiques principales :

- L'emploi
- Le recrutement
- Les parcours professionnels
- La formation
- Les rémunérations
- La santé au travail
- > L'organisation et les conditions de travail
- L'action et les prestations sociales
- Le dialogue social
- La discipline

Ces données sont présentées selon différents critères (catégories du personnel, âge, genre...)

Chiffres clés 2023

Personnels	Campus
500 personnels	16 hectares au bord de l'Erdre
> 39,2 % de femmes	19 bâtiments représentant une surface d'environ 46 000 m² (SHON)
> 60,8 % d'hommes	Des équipements sportifs de qualité
74 % de personnels permanents (hors doctorants)	110 clubs et associations
685 vacataires	
34 M€ de masse salariale	
41 ans d'âge moyen et 9 ans d'ancienneté moyenne	

Formation	Recherche
2163 étudiants hors doctorants	6 laboratoires
243 étudiants doctorants inscrits au cours de l'année 2023	13 plateformes de recherche
1683 étudiants en cursus ingénieur	86 doctorants rémunérés par Centrale Nantes
> 24,1 % de femmes	103 M€ de contrats de recherche signés sur 5 ans
15 parcours de masters internationaux dont 5 Erasmus Mundus	> dont 18 M€ en 2023
2 Mastères Spécialisés	421 publications de recherche et 13 267 citations
1 Bachelor of Science in Engineering et 1 Bachelor Big Data & Managem	ent
51 396 heures enseignées	

Avant-propos

L'École Centrale de Nantes (ECN) existe depuis un siècle. Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation. L'ECN forme des étudiants ingénieurs mais aussi des étudiants en bachelor, master, mastère et doctorat) et délivre un enseignement scientifique généraliste de très haut niveau. Les domaines de l'ECN sont l'industrie, le numérique, l'océan, l'énergie, la santé, le management, la responsabilité sociétale de l'entreprise, l'architecture, le génie civil et la ville du 21e siècle.

En 2015, Centrale-Audencia-ENSA crée un pôle dédié à l'entreprenariat : l'incubateur, également accessible aux chercheurs et aux doctorants.

En 2017, l'Université de Nantes, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm se sont alliés autour du programme commun NExT (Nantes Excellence Trajectory). Ce programme a pour ambition de renforcer la dynamique de recherche et de formation pour faire de Nantes un site universitaire d'excellence au niveau international en santé et en ingénierie. L'École Centrale de Nantes a contribué de façon significative à la rédaction et à l'adoption de ses statuts et à la pérennisation du label ISITE. Elle prend une part active dans la construction de l'EPE Nantes Université, dont elle est membre fondateur.

Engagée depuis octobre 2019 dans la démarche, HRS4R Human Resources Strategy for Researchers ou la Stratégie des Ressources Humaines pour les Chercheurs, Centrale a obtenu le label. Cette labélisation vise à garantir l'attractivité des carrières de recherche et à améliorer les conditions de recrutement et de travail des chercheurs à travers toute l'Europe.

En 2023,

Dans le cadre des lois de transformation de la fonction publique, et à l'issue des élections, Centrale Nantes a mis en place ses nouvelles instances de dialogue social.

En matière de rémunération, le point d'indice a été revalorisé au 1er juillet de 1,5 % pour les personnels titulaires et contractuels concernés. Les montants des compléments indemnitaires de rémunération ont également fait l'objet de réévaluation et dans le cadre du dialogue social. Pour les enseignants-chercheurs et pour les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur, les primes statutaires « PRES » et « PES » ont respectivement été revalorisées. Les doctorants ont également bénéficié de mesures salariales prises dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR).

Dans une perspective de pérennisation de ses compétences et savoir-faire, L'École a poursuivi sa politique de proposition de CDI aux personnels contractuels en CDD financés à partir de ressources pérennes.

L'École a actualisé son Schéma directeur handicap pour la période 2023-2025.

L'École a déployé le dispositif relatif au traitement des situations de harcèlement, de discrimination, de violences sexistes et sexuelles (HDVSS) à destination de ses collaborateurs. Tous les signalements adressés à la cellule font l'objet d'un traitement systématique individualisé et d'un accompagnement adapté. L'École a par ailleurs initié une refonte du dispositif relatif au traitement des situations à risque psycho-social (RPS).

L'École a poursuivi sa démarche de formalisation des lignes directrices de gestion (LDG) en matière de ressources humaines notamment pour les enseignants contractuels et les chercheurs contractuels ainsi que les enseignants-chercheurs contractuels avec l'objectif d'aligner les dispositions applicables aux personnels contractuels sur celles des personnels titulaires. Les LDG pour l'attribution de la prime individuelle C3 aux enseignants-chercheurs, qu'ils soient titulaires ou contractuels, ont été formalisées et adoptées.

Enfin, l'École poursuit sa démarche d'amélioration continue dans ses processus RH dans le cadre de la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R). Cette démarche est fondée sur la Charte Européenne du Chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Ainsi, l'École vise à améliorer les pratiques en matière de recrutement, de parcours professionnels et de condition de travail non seulement de ses personnels travaillant pour la recherche mais également de l'ensemble de ses autres personnels.

Eléments méthodologiques

Périmètre

Les indicateurs présentés font référence aux personnels rémunérés par l'École Centrale de Nantes, hors hébergés et vacataires.

Date d'observation

Données relatives aux personnels : au 31 décembre 2023

Données relatives à l'enseignement : année universitaire 2022-2023

Données financières: année civile 2023

Données relatives aux étudiants : au 15/01/2024 (données SISE)

Source des données

Mangue : module de l'outil de gestion Cocktail pour la gestion administrative du personnel et des carrières

WinPaie : outil de gestion de la paie

GRH-Retour-Paye: module de l'outil de gestion Cocktail pour la gestion du déversement comptable de la masse salariale

oRHis: outil de gestion des congés, comptes épargne temps, temps de travail et télétravail

Aurion: outil de gestion des heures d'enseignement

EMPLOIS ET EFFECTIFS



Partie 1 – Emplois et effectifs

Effectifs

Effectifs totaux rémunérés

Effectifs	2021	2022	2023
*en personnes physiques	448	501	500
**en équivalent Temps Plein	440,4	491,4	489,6
***en équivalent Temps Plein Travaillé	439,8	456	491

+12 % d'effectifs en personnes physiques par rapport à 2021

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

En personnes physiques au 31/12

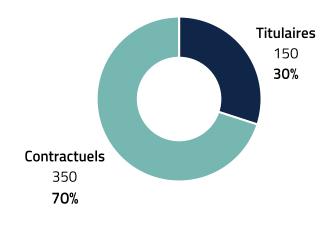
	2020			2021			2022			2023						
	А	В	С	Apprentis	А	В	С	Apprentis	А	В	С	Apprentis	А	В	С	Apprentis
Titulaires	130	13	10	_	129	13	8	-	130	12	7	_	133	11	6	_
Contractuels	244	36	11	5	247	40	9	2	292	48	9	3	300	39	7	4
TOTAUX	374	49	21	5	376	53	17	2	422	60	16	3	433	50	13	4

^{*} Nombre de personnes total au 31/12/2023

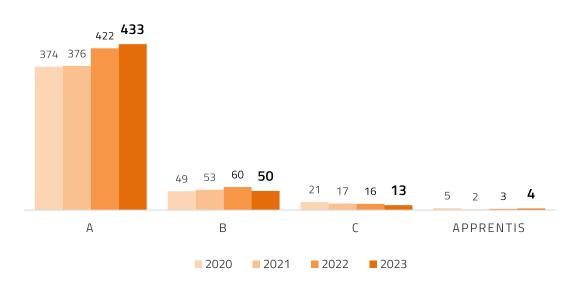
^{**} Proportionnel à l'activité du salarié (exemple : 1 salarié à temps plein 100 % compte pour 1 – 1 salarié à 80 % compte pour 0,80)

^{***} Proportionnel à l'activité du salarié (quotité temps de travail) et leur période d'activité dans l'année (exemple : 1 salarié à temps partiel (0,80) qui a été présent 6 mois de l'année compte pour 0,40 (0,8*6/12) – 1 salarié à temps plein présent toute l'année compte pour 1)

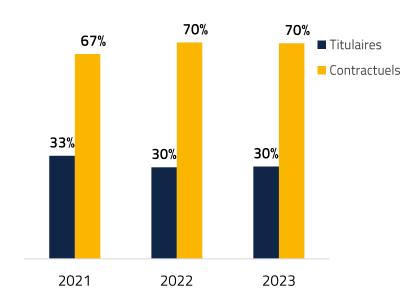
Répartition titulaires et contractuels



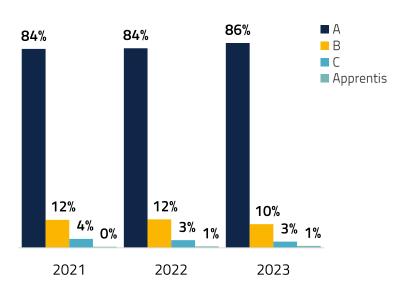
Répartition par catégorie



Évolution des titulaires et contractuels



Évolution des effectifs par catégorie



Centrale Nantes – Rapport Social Unique 2023 – page 11 sur 70

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi

En personnes physiques au 31/12

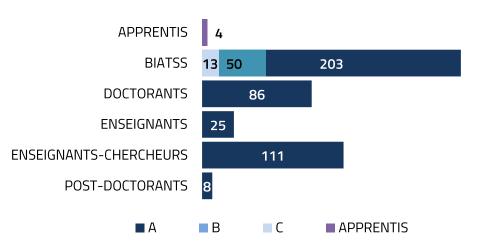
	А		В		С		APPRENTIS		2022	2023
	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	Totaux	Totaux
APPRENTIS	-	-	-	-	-	-	2	2	3	4
BIATSS	94	109	34	16	8	5	-	<u>-</u>	266	266
DOCTORANTS	28	58	-	-	-	-	-	-	83	86
ENSEIGNANTS	13	12	-	_	-	_	-	<u>-</u>	25	25
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	16	95	-	_	-	-	-	-	111	111
POST-DOCTORANTS	1	7	_	-	-	-	-	-	13	8
TOTAUX	152	281	34	16	8	5	2	2	501	500

53 % des effectifs sont des BIATSS dont 203 en catégorie A (+6,8 % par rapport à 2022)

Répartition des effectifs par emploi

POST-DOCTORANTS 2% 1% 5% DOCTORANTS 17% BIATSS 53% ENSEIGNANT S CHERCHEURS 22%

Effectifs par catégorie et emploi

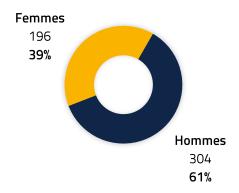


Répartition des effectifs par genre

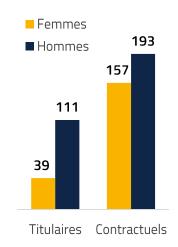
En personnes physiques au 31/12

	20	21	20	22	2023		
	H	F	H	F	H	F	
Titulaires	107	43	106	43	111	39	
Contractuels	169	129	198	154	193	157	
TOTAUX	276	172	304	197	304	196	
TOTAUX %	62 %	38 %	61 %	39 %	61 %	39 %	

Répartition par genre de l'ensemble des personnels



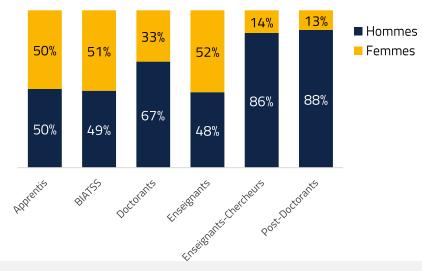
Répartition par genre des titulaires et contractuels



	2021		20	22	2023	
	Н	F	Н	F	Н	F
APPRENTIS	1	1	2	1	2	2
BIATSS	124	136	123	143	130	136
DOCTORANTS*	47	17	59	24	58	28
ENSEIGNANTS	6	2	14	11	12	13
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**	91	16	94	17	95	16
POST-DOCTORANTS	7	0	12	1	7	1
TOTAUX	276	172	304	197	304	196

*dont doctorants IGE **dont 5 E-C ENSTA en 2023

Répartition par genre et catégorie d'emploi



La part des femmes dans les effectifs doctorants est supérieure au pourcentage d'étudiantes en cursus ingénieur (25 %) chez les enseignants-chercheurs.

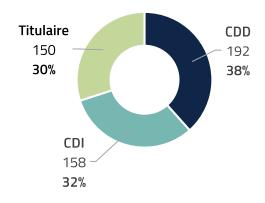
Centrale Nantes – Rapport Social Unique 2023 – page 13 sur 70

Répartition des effectifs par statut d'emploi

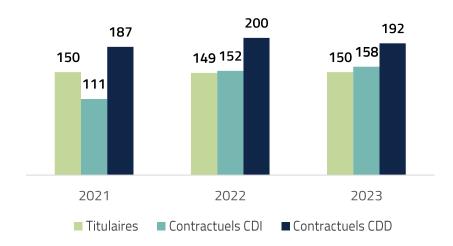
En personnes physiques au 31/12

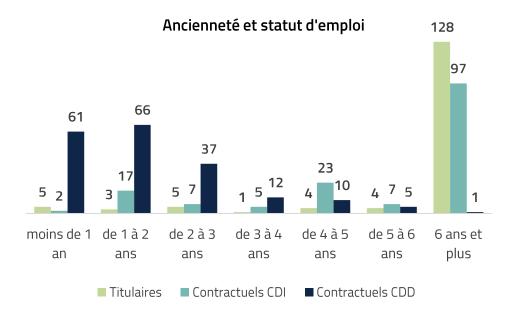
	20	21	20	22	2023		
	Н	F	Н	F	Н	F	
Titulaires	107	43	106	43	111	39	
Contractuels CDI	64	47	78	74	78	80	
Contractuels CDD	105	82	120	80	115	77	
TOTAUX	276	172	304	197	304	196	

Répartition par statut d'emploi



Évolution de la répartition par statut d'emploi

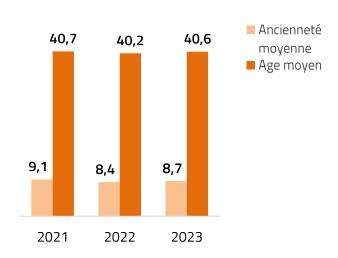




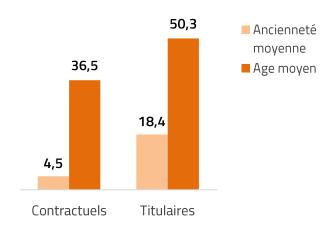
Ancienneté et âge moyen

L'âge moyen des personnels de l'établissement est de 41 ans pour une ancienneté moyenne de 9 ans.

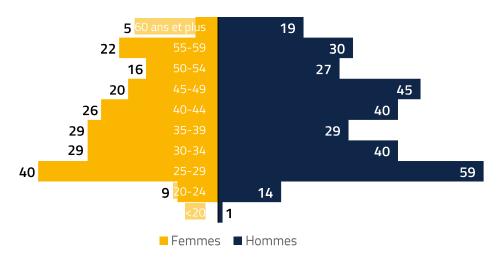
Âge moyen et ancienneté



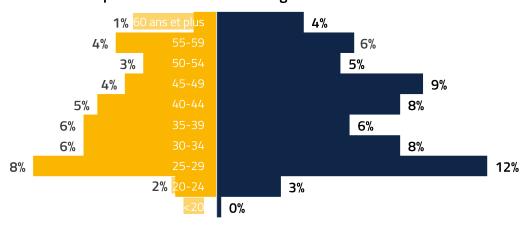
Âge moyen et ancienneté selon le statut



Répartition globale par tranche d'âge et par genre



Répartition en % de l'effectif global 2023



Typologie des effectifs

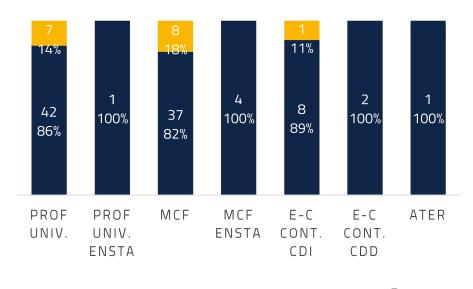
Enseignants-chercheurs*

*dont 5 enseignants-chercheurs de l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA)

Âge moyen des enseignants-chercheurs

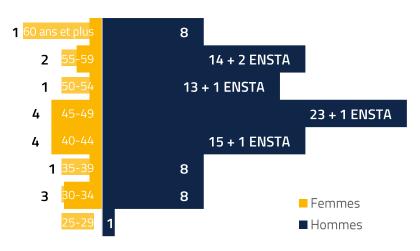
Femmes	Hommes	Moyenne
44	48	48

Répartition par genre des 111 enseignants-chercheurs



■ Femmes ■ Hommes

Enseignants-chercheurs par tranche d'âge et par genre

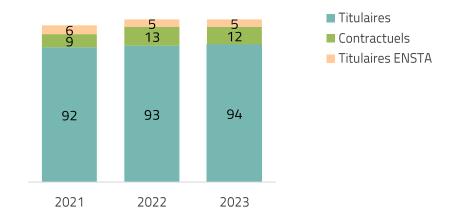


57 % **des enseignants-chercheurs de l'école** se situent dans la tranche d'âge **40-54 ans**.

Évolution des effectifs enseignants-chercheurs par genre

BH F HENSTA 6 16 16 17 16 85 89 90 2021 2022 2023

Évolution des effectifs enseignants-chercheurs par emploi titulaire/contractuels



Enseignants-chercheurs par discipline

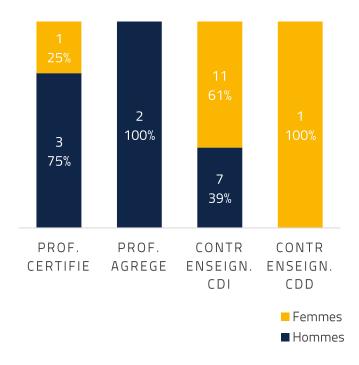
Code CNU – Discipline	Titulaires	Titulaires ENSTA	Contrac- tuels	Total	2023	Total	2022
26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	8		4	12	11 %	11	10 %
27 - Informatique	9		1	10	9 %	10	9 %
60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil	48	5	3	56	50 %	57	51%
61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal	21		2	23	21 %	23	21%
62 - Energétique, génie des procédés	5			5	4 %	5	5 %
63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1			1	1 %	1	1 %
65 - Biologie cellulaire	2			2	2 %	2	2 %
27/60 - Informatique/Mécanique, génie mécanique, génie civil			1	1	1 %	1	1 %
60/62 - Mécanique, génie mécanique, génie civil/Energétique, génie des procédés			1	1	1 %	1	1 %
Total général	94	5	12	111		111	

Enseignants

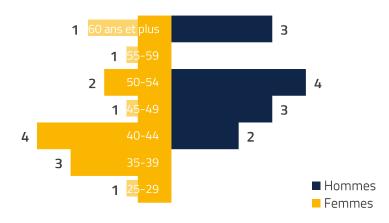
Âge moyen des enseignants

Femmes	Hommes	Moyenne
45	52	48

Répartition par genre des 25 enseignants



Enseignants par tranche d'âge et par genre



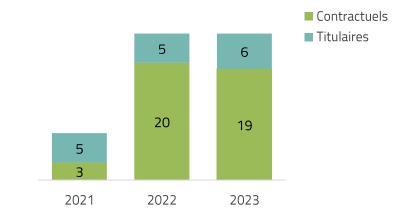
40 % des enseignants de l'école se situent dans la tranche d'âge **40-49 ans**.

Évolution des effectifs enseignants par genre



Après une hausse de **25 % en 2021** à **44 % en 2022**, la **part des femmes** parmi les enseignants atteint l'égalité en 2023 (52 %).

Évolution des effectifs enseignants par emploi titulaire/contractuels



Correction apportée sur l'année 2022 par rapport au RSU 2022

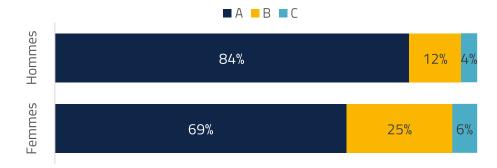
11 enseignants du Département CLES ont été positionnés sur un statut d'Enseignant Contractuel en 2022, augmentant de ce fait les effectifs contractuels de la population des enseignants.

BIATSS

Répartition des 266 BIATSS selon la catégorie

	-	ТΙΤ	С	CDI		CDI		CDD		tal
А	28	10 %	102	38 %	73	27%	203	76 %		
В	11	4 %	24	9 %	15	6%	50	19%		
С	6	2 %	5	2 %	2	1 %	13	5 %		
Total	45	17 %	131	49 %	90	34%	266			

59 % de la population BIATSS contractuel est en contrat CDI.

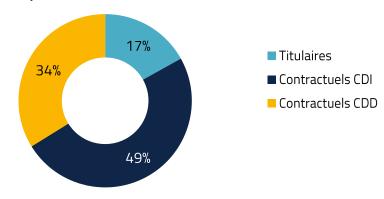


Avec **136 femmes** pour **130 hommes**, le taux de féminisation des BIATSS s'élève à **51 %**.

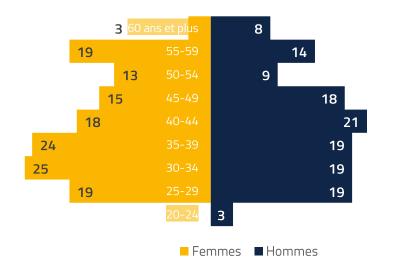
Âge moyen des BIATSS

Femmes	Hommes	Moyenne
41,8	41,8	41,8

Répartition des BIATSS selon le statut



Répartition des BIATSS par tranche d'âge et par genre



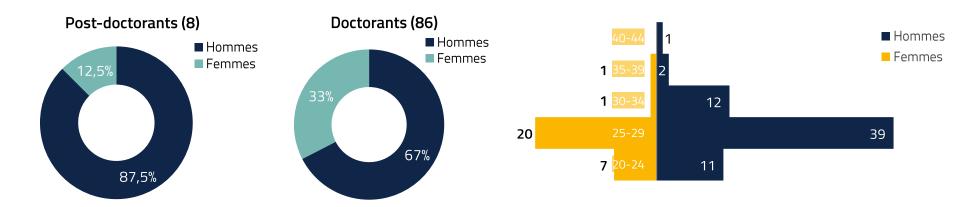
Doctorants et Post-doctorants

Dans les doctorants, sont compris ceux ayant un contrat doctoral et les doctorants IGE sans contrat doctoral.

Âge moyen des Doctorants et Post-doctorants

Femmes	Hommes	Moyenne
27	28	28

Répartition par genre et par tranche d'âge des Doctorants et Post-doctorants



Effectifs hébergés recensés

Les personnels « hébergés » recensés sont des personnes :

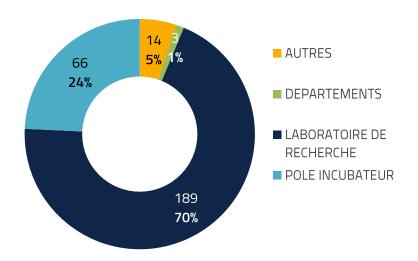
- dont l'employeur n'est pas Centrale Nantes,
- exerçant leur activité dans les locaux de Centrale Nantes,
- disposant d'un espace de travail mis à disposition par l'école.

Précisions

Considérés comme hébergés : chercheurs et personnels soutiens à la recherche ou à la formation affectés dans un laboratoire ou département de l'école, doctorants non rémunérés par l'école et affectés dans un laboratoire, incubés, intérimaires, personnels ENSM ou d'un autre organisme privé ou public hébergé à l'école.

Non considérés comme hébergés : prestataires et sous-traitants, visiteurs, vacataires.

272 hébergés recensés* au 31/12/2023 dont 66 incubés (rattachés à la Direction du Développement)



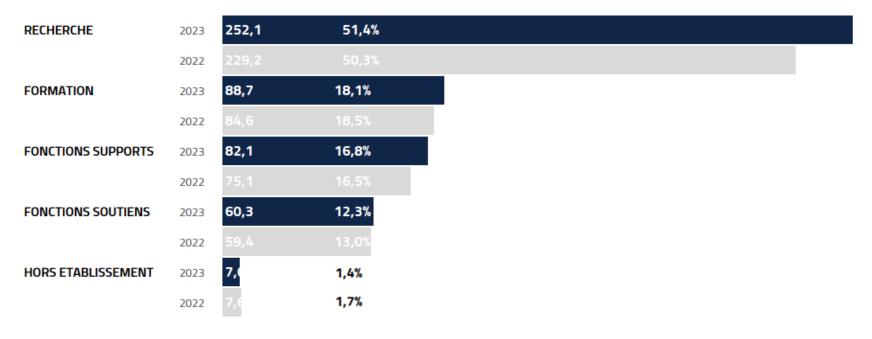
^{*}Le recensement provient des déclarations faites par les laboratoires et services sur les entrées et sorties.

Emplois

Emplois par affectation

Général

Emplois en ETPT par grand domaine d'affectation

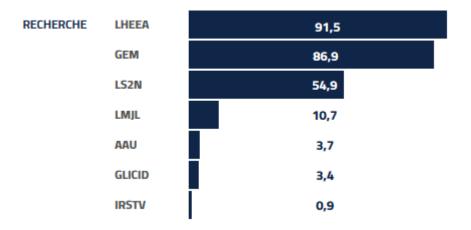


> 35 ETPT en plus par rapport à 2022

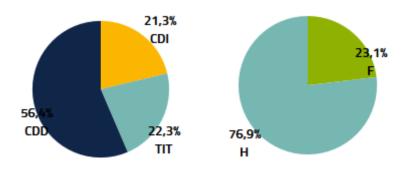
Sont compris dans les « hors établissement » 5,0 ETPT enseignants-chercheurs de l'ENSTA.

Recherche

Emplois en ETPT par affectation

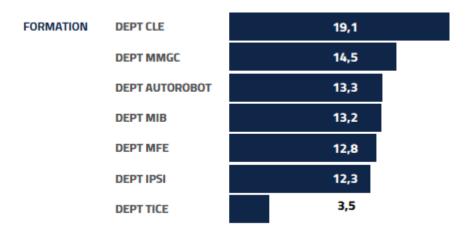


Répartition des emplois par statut et par genre

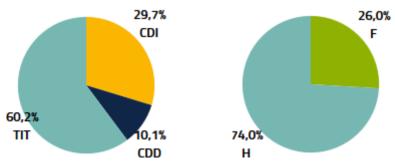


Formation

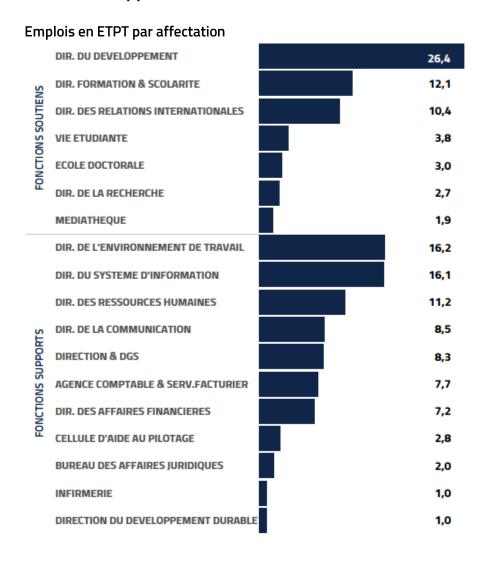
Emplois en ETPT par affectation



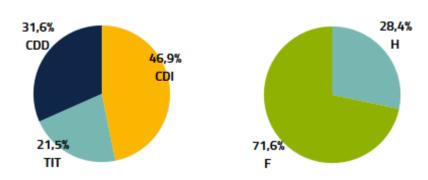
Répartition des emplois par statut et par genre



Fonctions support et fonctions soutien à la recherche et l'enseignement



Répartition des emplois par statut et par genre



RECRUTEMENTS



Partie 2 – Recrutements

La mise en œuvre du nouvel outil de recrutement (Applicant Tracking System) « Recruitee » a été réalisée en fin d'année 2023. Cet outil optimise le suivi et la gestion des différentes étapes de recrutement.

Il permet à tous les acteurs du recrutement de Centrale Nantes de réduire le temps consacré à la gestion administrative, de travailler en mode collaboratif et de se concentrer sur des activités de recrutement à plus forte valeur ajoutée.

Un site carrière a été déployé via cet outil. Il contribue à une plus forte visibilité de nos offres d'emploi et au renforcement de notre marque employeur.

Recrutements de contractuels

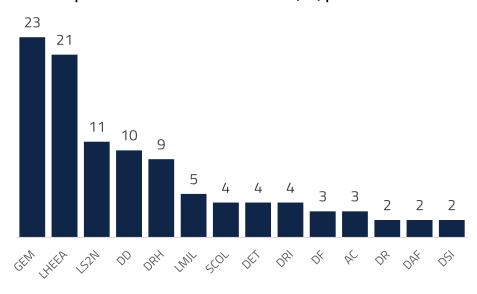
Source : tableau de suivi RH

Nouveaux contrats en 2023 109

Contrats renouvelés en 2023 74

Répartition des recrutements par corps APPRENTL 3% ASI 10% TECH 13% Doctorant 19% IGR 25%

Répartition des nouveaux contrats (≥2) par affectation



Recrutements par concours de la fonction publique

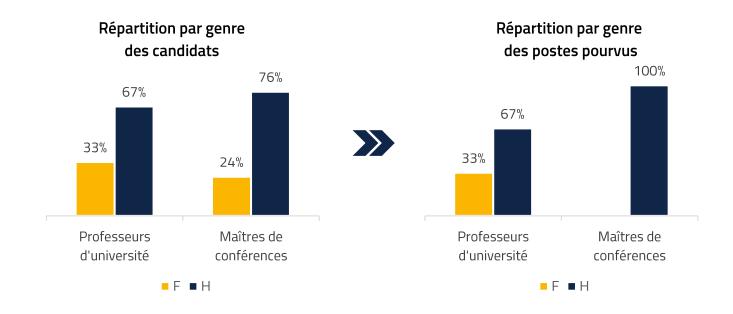
Le concours est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires. Il consiste à opérer une sélection, selon un mode opératoire garantissant l'équité, la transparence et la non-discrimination entre les candidats au regard de leurs connaissances, les compétences ainsi que de leurs aptitudes à exercer des missions relevant des cadres d'emplois ou corps de la fonction publique. Les concours de catégorie A sont organisés au niveau national pour la phase d'admissibilité et au niveau local pour la phase d'admissions.

Le **concours externe est ouvert à tous** les candidats justifiant de certains diplômes ou de certaines études tandis que le **concours interne est réservé aux** agents ayant accompli une certaine durée de service.

Recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires

Les enseignants-chercheurs sont recrutés par concours ouverts annuellement par l'établissement aux candidats inscrits sur une liste de qualification établie par le Conseil National des Universités (CNU). Pour chaque recrutement, un comité de sélection est formé. Ce dernier propose un ou plusieurs candidats au Conseil d'Administration Restreint qui sélectionne ou pas un candidat qui doit ensuite être nommé par décret du MESR.

Corps	Nombre de	Nombre de	No	ombre de	candida	ts receva	bles		Nombre	de poste	es pourvu	IS
Corps	postes publiés	postes non pourvus	Fem	mes	Hom	mes	Total	Femi	nes	Hom	imes	Total
Professeurs d'université	4	1	2	33 %	4	67 %	6	1	33 %	2	67 %	3
Maîtres de conférences	4	1	16	24 %	51	76 %	67	0	0 %	3	100 %	3
Total	8	2	18	25 %	55	75 %	73	1	17 %	5	83 %	6



Concours internes BIATSS titulaires

> 3 changements de corps par concours interne

Intitulé de poste	Corps	BAP (Branche d'activité professionnelle)	Famille professionnelle
Assistant Ingénieur en instrumentation et techniques expérimentales*	ASI	BAP C : Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique	Instrumentation et expérimentation
(C3B41) Chargé(e) de gestion administrative et	IGE	BAP J : Gestion et Pilotage	Administration et pilotage
d'aide au pilotage opérationnel	IGE	DAP J. Gestion et Pilotage	Administration et pilotage
(J2C46)			
Responsable Affaires Juridiques	IGR	BAP J : Gestion et Pilotage	Affaires Juridiques
(J1F48)			

^{*}Poste ouvert par le ministère en « repyramidage »

PARCOURS PROFESSIONNELS



Partie 3 – Parcours professionnels

Mouvements de personnel

Entrées-sorties par catégorie et par genre

	Effectif au 31/12/2022	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Solde (Entrées- sorties)	Changement de corps [*]	Effectif au 31/12/2023
APPRENTIS	3	4	2	2	-1	4
BIATSS	266	53	59	-6	6	266
DOCTORANTS	83	29	23	6	-3	86
ENSEIGNANTS	25	3	2	1	-1	25
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	111	3	4	-1	1	111
POST-DOCTORANTS	13	7	10	-3	-2	8
Total général	501	99	100	-1	0	500

^{*}Flux net des salariés qui changent d'emplois en changeant de corps au sein de l'école

		FEMMES		HOMMES			
	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Solde (Entrées-sorties)	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Solde (Entrées-sorties)	
APPRENTIS	2	1	1	2	1	1	
BIATSS	29	37	-8	24	22	2	
DOCTORANTS	9	4	5	20	19	1	
ENSEIGNANTS	3	1	2	0	1	-1	
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	0	1	-1	3	3	0	
POST-DOCTORANTS	1	1	0	6	9	-3	
Total général	44	45	-1	55	55	0	

5 %

Turnover du personnel BIATSS
permanent (contractuels CDI + titulaires)

Taux nettement inférieur à celui de la fonction publique d'état (8,2 % en 2021, dernier taux connu)

21%

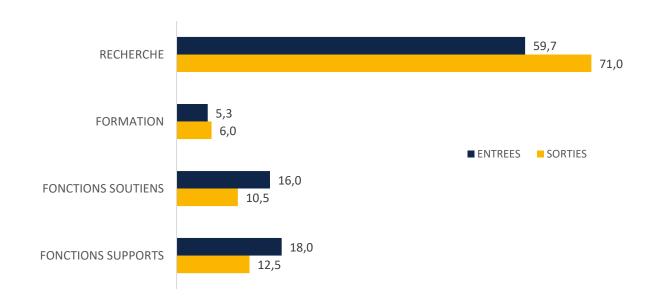
de rotation du personnel BIATSS (tout statut : CDD, CDI, titulaires)

 $\frac{Turnover}{= \frac{nb \ entr\'ees + nb \ sorties/2}{Effectifs \ au \ \frac{01}{01}/2022}$

L'École a opéré au 01/09/2023 le transfert de 10 collaborateurs vers la fondation partenariale Open-C, structure juridique créée pour porter les investissements futurs et les sites d'essai en mer dédiés aux Énergies Marines Renouvelables en France. Par ailleurs, 2 collaborateurs ont fait le choix d'un congé pour convenance personnelle de 2 ans à cette date.

Entrées-sorties par affectation

En fonction de la quotité d'affectation (une personne affectée à 50 % est comptée 0,5)



	Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées S	Sorties
RE	CHERCHE		FORMA	TION		FONCTIONS SOU	TIENS		FONCTIONS SUP	PORTS	
GEM	20,0	27,5	DEPT AUTOROBOT	1,8	1,0	DIR. DE LA FORMATION	0,5		AGENCE COMPTABLE	3,0	4,0
LHEEA	21,5	22,0	DEPT CLE	2,0	2,0	DIR. DU DEVOPPEMENT	9,0	5,5	DET	2,0	1,0
LMJL	6,0	1,0	DEPT IPSI	1,0	1,5	DRI	1,0	3,7	DIR. COMMUNICATION		0,5
LS2N	12,2	20,5	DEPT MMGC		0,5	SCOLARITE	3,5	0,3	DRH	8,0	5,0
			DEPT MFE	0,5	1,0	DIR. RECHERCHE	1,0		DSI	4,0	0,0
		_				VIE ETUDIANTE	1,0	1,0	DAF	1,0	2,0
					•						
TOTAL	59,7	71,0		5,3	6,0		16,0	10,5		18,0	12,5

Sorties

Nature des sorties

	2022	2023
DÉMISSION	17	21
FIN DU CONTRAT	56	60
FIN PÉRIODE D'ESSAI	2	1
MOBILITÉ TITULAIRE*	2	1
RETRAITE	3	5
RUPTURE ANTICIPEE DE CDD	0	2
RUPTURE CONVENTIONNELLE	2	3
DÉTACHEMENT OU DISPONIBILITÉ	2	2
ABANDON POSTE	0	1
CONGÉ PARENTAL	1	2
CONGÉ NON RÉMUNÉRÉ	0	2
TOTAL	85	100

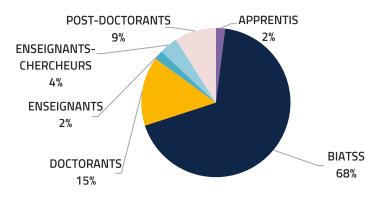
*mutation ou promotion de changement de corps dans un établissement externe

Les sorties se comptabilisent sur la base des données de paie et non des données administratives, des écarts ponctuels peuvent survenir entre la situation RH réelle et la photographie des données au 31/12 (ex : renouvellement de contrat en fin d'année non comptabilisé en raison du décalage lié à la paie (acompte)...)

Les CDD arrivés à leur terme représentent **60** % des sorties.

Sorties en fonction du statut

Total 100



Sur 100 sorties, 68 sont des BIATSS dont **31** étaient recrutés sur des financements à durée déterminée.

Répartition des fins de contrat par catégorie

Total 60

Apprentis	BIATSS A B C		Doctorants	Ens. et ens chercheurs	Post- doctorants	
1	31	4	1	13	4	6
		۲۰۰۰ ۲۰) fine d	la contrata 21	concornant	

Sur 60 fins de contrats, 31 concernent des BIATSS de catégorie A.

Changement de corps, de grade et promotion interne

Le changement de corps entraîne le passage dans un corps supérieur, pouvant également induire un changement de catégorie pour les personnels BIATSS (passage de la catégorie C à B ou B à A).

L'avancement de grade est le passage à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée. Ce type de changement peut avoir lieu à partir d'une liste d'aptitude, sur proposition du comité d'experts ou après examen professionnel pour les BIATSS ou sur proposition du CAR pour les enseignants-chercheurs, les chercheurs contractuels et les enseignants contractuels.

Maitres de conférences ayant réussi un concours de professeur des universités ouvert au sein de l'Ecole

	Genre	Nombre
Maître de Conférences promu Professeur des Universités	F	1
Maître de Conférences promu Professeur des Universités	Н	2
Total général		3

Avancement de grade des enseignants-chercheurs

MCF promouvables au grade	Promouvables	F	Н	Promus au 01/09	F	Н
MCF CE	3	0	3	1	0	1
MCF HC	16	3	13	2	0	2
Total Maître de Conférences	19	3	16	3	0	3
	Taux de promotions MCF			15,	,8%	

PR promouvables au grade	Promouvables	F	Н	Promus au 01/09	F	Н
PR 1C	16	6	10	3	2	1
PRCE1	13	0	13	3	0	3
PRCE2	8	0	8	0	0	0
Total Professeur des Universités	37	6	31	6	2	4
	Taux de promotions PR			16,2 %		

MCF – Maître de Conférence

MCF CE : Maître de Conférence Classe Exceptionnelle

MCF HC : Maître de Conférence Hors Classe

PR – Professeur des Universités

PR 1C : Professeur des Universités 1ère classe

PRCE1 : Professeur des Universités Classe Exceptionnelle 1^{er} échelon PRCE2 : Professeur des Universités Classe Exceptionnelle 2^{ème} échelon

Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires

	2019		2	020	20 2021		2	2022		023
	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES
Promouvables	36	3	35	3	33	3	32	3	55	2
Dossiers déposés	18	3	16	2	15	2	17	1	18	2
Promotions	1	_	-	_	-	-	1	_	1*	0
Taux de promotions (sur dossiers déposés)	5,6 %						5,9 %		5,6 %	-

^{*}Passage Adjoint Technique de Recherche et Formation à Technicien de Recherche et Formation

Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires

	2019		20)20	2021		2022		2023	
	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES	ITRF	AENES
Promouvables	18	3	17	3	13	2	13	3	14	2
Dossiers déposés	12	-	9	-	6	2	3	2	2	2
Promotions	1	-	4	-	1	-	1		0	1**
Taux de promotions (sur dossiers déposés)	8,3 %	-	44,4 %	-	16 ,7 %	-	33,3 %	-	-	50,0 %

^{**} Passage Adjoint Administratif de 2ème classe à 1ère classe

Pour les personnels BIATSS titulaires, le nombre de promotions possibles est déterminé au niveau national ou académique.

Pour les personnels BIATSS contractuels, la procédure passe par la Commission des CDI, composées de membres de l'administration et de représentants du personnel pour chaque catégorie de collaborateurs. Le nombre de promotions est décidé par le directeur.

Avancement de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels

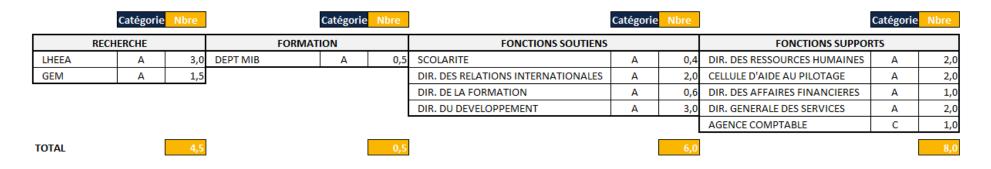
A titre exceptionnel, la commission qui portait sur l'année 2023 a eu lieu en mars 2024.

	2019		20	20	2021		2022		2023	
	Nombre de	Nombre de								
	candidats	promotions								
Grade	10	1	13	2	6	3	8	2	10	4
Taux de promotion		10,0 %		15,4 %		50,0 %		25,0 %		40,0 %
Corps	6	1	5	1	4	2	5	3	7	1
Taux de promotion		16,7 %		20,0 %		50,0 %		60,0 %		14,3 %

Passage en CDI des personnels contractuels

19 collaborateurs en CDD ont bénéficié d'une transformation de leur contrat en CDI

Répartition par lieu d'affectation et selon la quotité (une personne affectée à 50 % est comptée 0,5) :

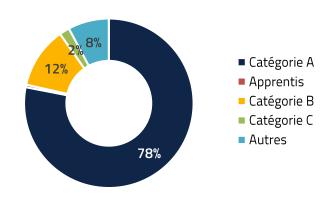


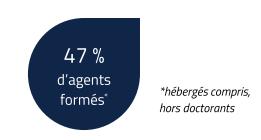
FORMATION



Partie 4 – Formation

Répartition des personnels formés





Effectifs et nombre d'heures de formation dispensées en 2023

Hors formation pédagogique des enseignants-chercheurs et enseignants

2023	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Apprentis	Autres	Total
Nombre de formations proposées par catégorie	86	22	9	1	14	132
Nombre d'agents formés	160	24	4	1	16	205
Ventilation du nombre de stagiaires formés par catégorie	78,0%	11,7%	2,0%	0,5%	7,8%	100,0%
Proportion d'agents formés par catégorie hors doctorants	45,2%	48,0%	30,8%	25,0%		47,0%
Nombre total d'heures de formation	3794	546	182	12	183	4717
Coûts	86 643 €	10 300 €	3 126€	1 127 €	2 582 €	103 779 €
Coût moyen par agent formé	542€	429€	782 €	1 127 €	161€	506€
Nombre de stagiaires*	336	48	11	1	20	395
Coût moyen par stagiaire*	258€	215€	284€	1 127 €	129€	263€
Nombre d'heures moyen par stagiaire*	11,3	11,4	16,5	12,0	9,1	11,9

^{*}Un agent peut suivre une ou plusieurs formations

Formation aux enjeux de la transition socio-écologique

A travers le plan d'action DDRS voté par le CA en 2021 et la signature de l'Accord de Grenoble la même année, l'école s'est engagée à proposer à **100** % **de ses personnels** (y compris enseignants) et à 100 % de ses étudiants une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et sociétale d'ici au 1er juillet 2023 : climat, numérique, océan, diversité, bilan carbone... sous forme d'ateliers tels que les fresques et « l'atelier 2 tonnes », fondés sur des travaux scientifiques. Le cap des 300 personnels sensibilisés a été franchi début 2023.

	2021	2022	2023
Fresque du Climat	43	177	40
Fresque de la Biodiversité	0	11	0
Fresque de la Construction	0	0	6
Fresque de la Mobilité	0	0	11
Fresque du Numérique	0	19	9
Fresque Océan	0	12	0
Atelier « 2tonnes »	0	56	24
« Ma Terre en 180 minutes »	0	15	11
Fresque du sexisme	0	0	14
Cours « Lutter contre le sexisme ordinaire »	0	0	25
Fresque de la Diversité	0	15	0
Conférence éthique	0	0	10
Fresque du Facteur Humain	0	10	0
Fresque de l'emploi durable	0	0	4
Lowtech	0	3	0
Formation animation	0	12	6
Total inscriptions	43	330	160
Nombre d'HH de formation (heuresXhomme) au développement durable	129	990	480

Cumul des inscriptions (participants à plusieurs ateliers possibles)

Nombre de personnes sensibilisées*	2021	2022	2023
BIATSS	24	116	61
Enseignants-chercheurs, enseignants	8	45	32
Doctorants	11	60	27
Total	43	221	120

*Participation à au moins 1 atelier de l'année N

RÉMUNÉRATIONS



Partie 5 – Rémunérations

Masse salariale

Masse salariale globale en euros

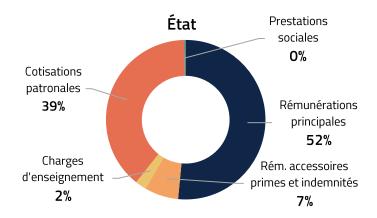
	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble des dépenses de	27,6 M€	28,6 M€	28,9 M€	30,7 M€	3/₁ 1 M€
rémunération et charges sociales					34, I IVIE

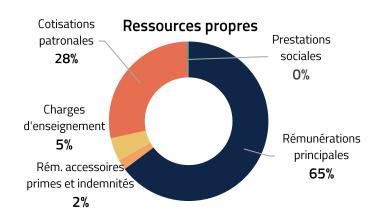
Répartition de la masse salariale par budget et nature de dépenses

Budget	Nature de dépenses	Montant
	Rémunérations principales	10 941 360 €
	Rém. accessoires primes et indemnités	1 460 140 €
État	Charges d'enseignement	480 018 €
	Cotisations patronales	8 296 182 €
	Prestations sociales	56 463 €
Total État		21 234 161€
	Rémunérations principales	8 252 944 €
	Rém. accessoires primes et indemnités	264 866 €
Propre	Charges d'enseignement	599 560 €
	Cotisations patronales	3 585 829 €
	Prestations sociales	35 202 €
Total Propre		12 738 401 €
Total		33 972 562 €
Dépenses de personnels ho	ors paie	154 363 €
Total Général		34 126 925€

La hausse de la masse salariale en 2023 s'explique notamment par la revalorisation :

- du complément de rémunération/IFSE rétroactif au 01/01/2022
- de la rémunération des doctorants
- de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 01/07/2023
- des primes du RIPEC (enseignants-chercheurs),
- mais aussi : de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et de l'effet « Glissement Vieillesse Technicité ».

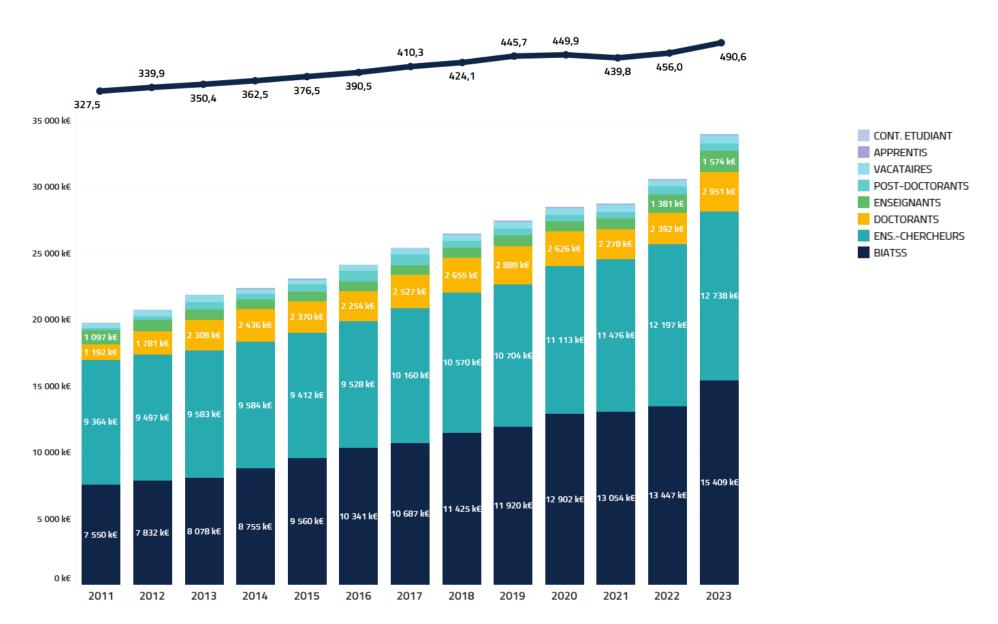




Pour les titulaires, l'IFSE est inclus dans les rém. accessoires primes et indemnités, pour les contractuels le complément de rémunération correspondant ou complément de rémunération est inclus dans les rémunérations principales

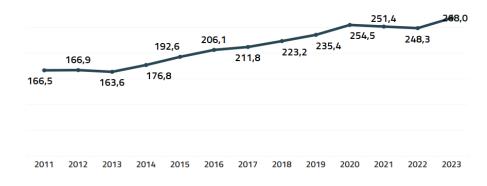
Centrale Nantes – Rapport Social Unique 2023 – page 43 sur 70

Évolution des ETPT et de la masse salariale depuis l'accession aux RCE en 2011

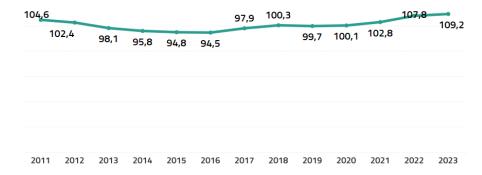


Évolution des ETPT par catégorie d'emploi

BIATSS



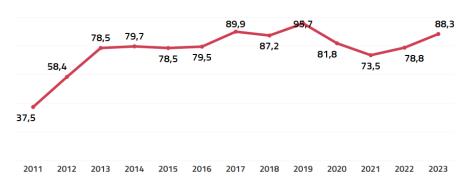
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS



ENSEIGNANTS



DOCTORANTS ET POST-DOCTORANTS



Index 2022-2023

La loi adoptée en juillet ainsi que le décret d'application paru en décembre 2023 ont mis en place l'index « égalité professionnelle » avec la mesure des écarts de rémunération et de taux de promotion entre les hommes et les femmes. En fonction des écarts constatés, l'employeur obtient un certain nombre de points sur un maximum de 100 points.

Parmi les critères d'évaluation, figurent les écarts de rémunération pour les fonctionnaires, pour les contractuels, les écarts de promotion de corps et de grades entre hommes et femmes ou encore la présence des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations

Les données de l'index sont issues d'un outil dont le paramétrage est défini par le ministère, sans possibilité pour l'établissement d'intervenir ni de contrôler.

Il est rappelé qu'à l'école, les rémunérations sont fondées sur des grilles et que ces grilles sont identiques pour les personnels titulaires et pour les personnels contractuels.

Résultats extraits de l'outil DGAFP	2022		
	Note maximale	Score	
	initiale	initial	
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	38,0	
égalité de rémunération pour les non titulaires	40	27,0	
dix plus haute rémunération	20	0,0	
TOTAL	100	65,0	

Equivalent Temps plein	
Nb EQTP fonctionnaires (1)	145,11
NB EQTP contractuels (2)	300,93
Correctif sur la pondération (1)/(1+2)	0,33

141,85
336,73
0,30

Personnalisation de la pondération	Note maximale initiale	Score final
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	26	24,7
égalité de rémunération pour les contractuels	54	36,5
dix plus haute rémunération	20	0,0
TOTAL	100	61,2

Note maximale initiale	Score final
23	22,4
57	41,3
20	0,0
100	63,8

2023

40

20 **100** Score

39,0

68,0

Note maximale

initiale

Parallèlement, Centrale Nantes a mis en œuvre un « plan d'action égalité entre les femmes et les hommes pour 2021-2023 » qui sera revu tous les ans. Il est communiqué aux étudiants et personnels de l'École. Ce plan se divise en 4 axes principaux :

- > Axe 1 : prévenir et traiter les écarts de rémunération et de carrière
- > Axe 2 : garantir l'égal accès aux métiers et aux responsabilités
- > Axe 3 : favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle
- > Axe 4 : lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discrimination liées aux genres

La Commission Egalité Diversité créée en 2020, avec la nomination d'une référente dédiée à ce sujet, a pour rôle d'élaborer ce plan d'actions et d'en faire le suivi qui est présenté en CSA puis en Conseil d'Administration.

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées

	2019	2020	2021	2022	2023
Total	967 315 €	1 127 432 €	1 007 848 €	1 019 485 €	1 048 235 €
Nombre d' hommes parmi ces dix rémunérations les plus élevées	10	10	10	10	10
Nombre de femmes parmi ces dix rémunérations les plus élevées	0	0	0	0	0

Rémunérations nettes mensuelles

Calculs basés sur 1 ETPT et hors prélèvement à la source

Distribution des rémunérations nettes mensuelles par genre et par décile

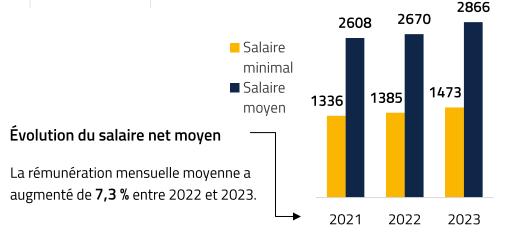
Tranche	Rémunération	Tranche	Rémunération	Tranche	Rémunération
To	otal	Femmes		Hom	nmes
1er décile	1 743 €	1 ^{er} décile	1 750€	1er décile	1 732 €
2ème décile	1870€	2 ^{ème} décile	1 840 €	2 ^{ème} décile	1 889 €
3ème décile	1 970 €	3 ^{ème} décile	1 936 €	3 ^{ème} décile	2 045 €
4ème décile	2 165 €	4 ^{ème} décile	2 020 €	4 ^{ème} décile	2 354€
5ème décile	2 425€	5 ^{ème} décile	2 130€	5 ^{ème} décile	2 689 €
6ème décile	2 755€	6 ^{ème} décile	2 405 €	6 ^{ème} décile	3 136€
7ème décile	3 125 €	7 ^{ème} décile	2 630 €	7 ^{ème} décile	3 661 €
8ème décile	3 778€	8 ^{ème} décile	2 914 €	8 ^{ème} décile	4 290 €
9ème décile	4 732 €	9 ^{ème} décile	3 560 €	9 ^{ème} décile	5 138€

<u>1er décile</u> = 10 % des femmes ont une rémunération nette mensuelle inférieure à 1750 € ou 90 % des femmes ont une rémunération nette mensuelle supérieure à 1750 €

<u>5ème décile</u> = 50 % des femmes ont une rémunération nette mensuelle inférieure à 2130 €, mais 50 % des femmes ont également une rémunération nette mensuelle supérieure à 2130 €

Salaire net moyen/médian

Salaire mensuel net moyen	2 866 €
Salaire mensuel net médian	2 425€



Écarts de rémunération entre femmes et hommes

Titulaires et contractuels sont pris en compte sans distinction

BIATSS

Catégorie	Corps	Salaire net moyen	Femmes	Hommes	Ecart F/H	Ecart en %
	IGR	3 258€	3 075€	3 331€	-256	-8%
А	IGE	2 511€	2 529€	2 485€	43	2%
	ASI	2 291€	2 289€	2 297 €	-9	0%
В		1 935 €	1 924 €	1961€	-37	-2%
С		1911€	1 912 €	1910€	1	0%

Doctorants et Post-Doctorants

Corps	Salaire net moyen	Femmes	Hommes	Ecart F/H	Ecart en %
Doctorant	1 793 €	1 799€	1 790€	9	1%
Doctorant IGE	1 915 €	1840€	1922€	-82	-4%
Post-Doctorant	2 308 €	2 130€	2 334 €	-204	-10%

Enseignants-Chercheurs

Corps	Salaire net moyen	Femmes	Hommes	Ecart F/H	Ecart en %
PR	5 436 €	4 729€	5 568€	-839	-18%
MCF	3 961 €	3 568 €	4 022 €	-454	-13%
ATER	1 907 €	1890€	1 916 €	-26	-1%

Enseignants

Salaire net moyen	Femmes	Hommes		Ecart en %
2 984 €	2 814 €	3 140 €	-326	-12%

Prestations et indemnités de déplacement versés par l'établissement

	Montant brut versé	Agents concernés
Remboursement transport domicile-travail	43 917 €	175
Forfait Mobilité Durable	32 200€	125

Forfait Mobilités Durables

Appliqué dès la rentrée 2020, le forfait « mobilités durables » a été mis en place afin d'encourager le recours à des transports plus propres. Il permet à chaque collaborateur de bénéficier du « remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage ».

Le montant du forfait versé est déterminé par le nombre de déplacements domicile-travail réalisés au cours de l'année civile :

- > nombre de jours supérieur ou égal à 100 par an : 300 € bruts
- > nombre de jours compris entre 60 et 99 par an : 200 € bruts
- > nombre de jours compris entre 30 et 59 par an : 100 € bruts

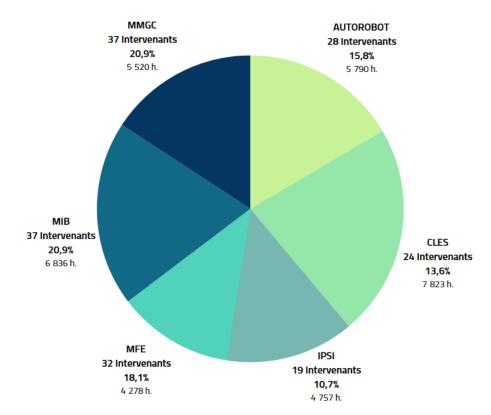
125 collaborateurs ont pu bénéficier de cette indemnité au titre de 2023, soit une évolution de 16 % par rapport à 2022.

Charges d'enseignement 2022-2023

Hors autres responsabilités pédagogiques

51 396 heures équivalent TD

→ 35 004 heures équivalent TD (68 %) effectuées par des permanents par département d'enseignement



➤ 16 392 heures équivalent TD (32 %) effectuées par 685 vacataires

Sont compris dans les vacataires les personnels extérieurs ou personnels salariés de l'École ayant une charge d'enseignement qui n'est pas stipulée dans leur contrat de travail

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Partie 6 – Santé et sécurité au travail

Accidents de travail

	2020	2021	2022	2023
Accidents sans arrêt de travail	6	3	8	6
Accidents avec arrêt entre 0 et 0,5 jours d'arrêt	0	0	0	0
Accidents avec arrêt entre 1 et 3 jours	0	3	0	0
Accidents avec arrêt entre 4 et 21 jours	4	1	1	1
Accidents avec arrêt entre 22 et 89 jours	0	1	0	1
Accidents avec arrêt de 90 jours ou plus	0	0	1	0
Total accidents avec arrêt de travail	4	5	2	2

Heures annuelles/Agent	1607	1607	1607	1607
Heures totales théoriquement travaillées	721 543	727 936	805 107 (soit 501*1607)	803 500 (soit 500*1607)
Nombre de jours d'arrêt total AT	32	98	177	83
Indice de fréquence AT*	8,9	11	4	4
Taux de gravité AT**	0,04	0,13	0,22	0,10

^{*}Indice de fréquence AT= $\frac{nb \ des \ AT > 1jour \ d'arrêt}{effectif \ salarié} * 1000$

**Taux de gravité AT= $\frac{nb \text{ des journées perdues par incapacité temporaire}}{heures travaillées} * 1000$

Formation professionnelle consacrée à la prévention en santé, sécurité et conditions de travail

	Nombre d'heures	Nombre de collaborateurs formés
Responsabilité en santé et sécurité au travail	238	36
Membres de la F3SCT*	266	19
Assistants de prévention	441	14
Sensibilisation sur les VSS (violences sexistes/sexuelles)	132	35
Total formation professionnelle santé/sécurité	1077	104 stagiaires

^{*}formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Handicap

Comme tout employeur public de plus de 20 personnes, Centrale Nantes a un objectif d'emploi d'au moins 6 % de personnels en situation de handicap (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi - BOE). L'établissement a désigné une correspondante handicap. Sa mission est de promouvoir l'insertion professionnelle et de mettre en œuvre les mesures en faveur de l'insertion professionnelle dans plusieurs domaines tels que la sensibilisation, le recrutement, le maintien dans l'emploi...

Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

	DOETH 2022 sur les effectifs au 31/12/2021	DOETH 2023 sur les effectifs au 31/12/2022	DOETH 2024 sur les effectifs au 31/12/2023			
	Mise en œuvre obliga	tion d'emploi				
Nombre de BOE à l'école	7	8	13			
	Dépenses ouvrant dro	it à réduction				
Sous-traitance	420€	3 238 €	5 340€			
Dépenses d'aménagement de poste	1 650 €	O€	15 365 €			
Aides versées organismes insertion pro TH						
Résultats						
Taux d'emploi direct	1,75 %	1,98 %	2,93 %			
Montant contribution	69 142 €	85 322 €	59 459 €			

Accompagnement du handicap

L'École Centrale de Nantes s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'accompagnement et d'inclusion des personnels en situation de handicap.

Cette volonté s'est matérialisée par la mise en œuvre du **schéma directeur handicap** pluriannuel. Une démarche d'auto-évaluation a permis d'établir un plan d'actions 2023-2025, conformément aux recommandations du HCERES en 2021. L'auto-évaluation et le plan d'actions sont décrits dans le document « Situations handicapantes : schéma directeur 2023-2025 ». Ce schéma directeur comprend 5 axes et 16 actions, notamment l'accessibilité du campus et l'accessibilité numérique, la sensibilisation et la formation des personnels et des étudiants, les conditions d'accueil et d'études.

La Commission Egalité Diversité comprend également un groupe de travail Handicap parmi ses 5 groupes de travail.

La mise en place de plans d'actions Qualité de vie au travail, Qualité de vie étudiante et Handicap sont des objectifs du **plan d'action développement durable et responsabilité sociétale** voté par le conseil d'administration le 1er juillet 2021.

Centrale Nantes met en œuvre une action transversale pour optimiser l'accueil des apprenants et des personnels en situation de handicap. Différents types d'aménagement peuvent être accordés selon les situations individuelles. Ils concernent le poste de travail, les conditions de travail au sens large, incluant aussi bien des aménagements horaires, le mode de transport (domicile/travail), etc. Il est également possible, sous réserve de respecter certaines conditions, de faire valoir des droits, tels que le temps partiel de droit, la priorité pour les mutations/détachements, la bonification supplémentaire des chèques vacances et des conditions de départ à la retraite plus favorables.

Actions

Au cours de l'année 2023, la Direction des Ressources Humaines a réalisé 3 aménagements de poste pour des personnels en situation de handicap. Des actions de sensibilisation ont également été réalisées :

- Vente de brioches à destination de l'association de l'ADAPEI 44 pour financer des séjours sportifs pour les personnes en situation de handicap
- Conférence théâtralisée : « Cancer et travail, possible équation ? » pour l'ensemble du personnel de l'école
- Intervention de l'ESAT CO pour le cocktail déjeunatoire de la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Handicap, la Direction des Ressources Humaines a participé à un Job dating avec Cap Emploi.





ORGANISATION DU TRAVAIL & TEMPS DE TRAVAIL

Partie 7 – Organisation du travail et temps de travail

Télétravail

L'article 2 du décret n° 2016 définit le télétravail comme toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

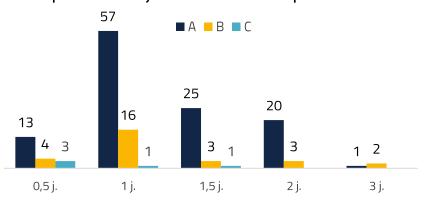
Au sein de Centrale Nantes, un protocole a été mis en place le 30/09/2019 et actualisé cinq fois dans le cadre d'un dialogue avec les instances représentatives du personnel.

	2022	2023	Évol.
Nombre de personnels en télétravail	179	195	+9 %
> Dont nombre de personnels en TT fixe** uniquement	15	17	+13 %
> Dont nombre de personnels en TOD* uniquement	45	46	+2 %
> Dont nombre de personnels en TT fixe + TOD	119	132	+11 %

*TOD : Travail Occasionnel à Distance

**TT Fixe : Télétravail fixe

Nombre d'agents en télétravail par catégorie ventilé par nombre de jours de télétravail fixe par semaine

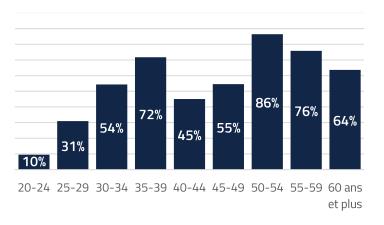


54 % des personnels pouvant bénéficier du protocole télétravail* et en fonction au 31 décembre 2023 ont recours au télétravail

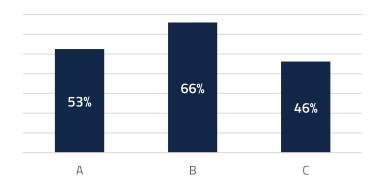
*enseignants-chercheurs, enseignants et apprentis sont exclus

70 % des femmes pouvant bénéficier du protocole télétravail ont recours au télétravail contre **41** % des hommes

% des effectifs pouvant bénéficier et ayant recours au télétravail selon la tranche d'âge



% des effectifs pouvant bénéficier et ayant recours au télétravail selon la catégorie



Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)

Le Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) est un dispositif permettant aux enseignants-chercheurs de bénéficier d'une période de dispense d'enseignement et de tâches administratives pour approfondir, débuter, finaliser des projets de recherche (pour une période de 6 ou 12 mois). Le CRCT est accordé par le Conseil National des Universités (CNU) après avis du Directeur de l'établissement et du CSR, au vu d'un projet présenté par le candidat.

La demande est faite en 2022 pour l'année 2023.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de CRCT demandés	0	0	2	1
Nombre de semestre de CRCT demandés			3	2
Nombre de CRCT accordés en national	0	0	0	0
Nombre de CRCT accordés en local			1	1

Compte épargne-temps (CET)

Le compte épargne-temps (CET) permet à l'agent d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises. Les conditions d'utilisation des droits acquis par le salarié sont précisées par décret.

		Nombre d'agents concernés	Solde ancien CET (01/01/2023)	Solde CET (01/01/2023)	Solde final ancien CET (31/12/2023)	Solde final Nouveau CET avant exercice du droit d'option (31/12/2023)	Nombre de jours indemnisables	Indemnisés	RAFP	Solde après option
	Catégorie A	19	0	444	0	513	271	43	5	465
Titulaires	Catégorie B	6	0	77	0	83	39			83
	Catégorie C	3	0	5	0	7				7
	Sous total	28	0	526	0	603	310	43	5	555
	Catégorie A	122	0	1298	0	1543	565	224		1319
Cambuatusla	Catégorie B	14	0	77	0	110	12	4		106
Contractuels	Catégorie C	4	0	34	0	48	13			48
	Doctorant	33	0	223	0	502	220	217		285
	Sous total	173	0	1632	0	2203	810	445	0	1758
Tot	al :	201	0	2158	0	2806	1120	488	5	2313

Absences

Taux absentéisme

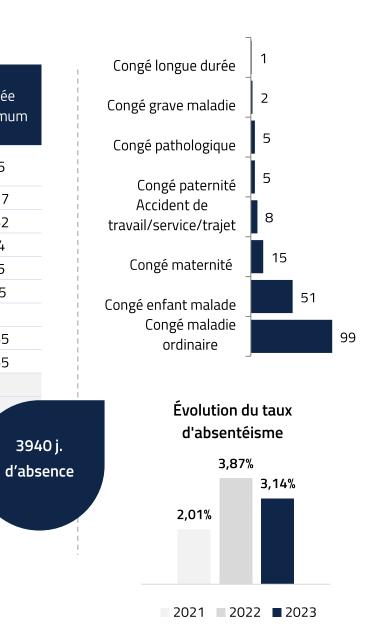
Types d'absence	Nombre d'agents	Durée totale par type d'absence (en jours)	Durée moyenne d'absence par agent	Durée minimum	Durée maximum
Accident de travail/service/trajet	8	83	10,4	0	76
Congé maladie ordinaire	99	1853	18,7	1	157
Congé maternité	15	920	61,3	10	162
Congé pathologique	5	70	14	14	14
Congé paternité	5	104	20,8	4	25
Congé enfant malade	51	135,5	2,7	0,5	8,5
Congé longue maladie	0	-	-	-	-
Congé grave maladie	2	410	205	45	365
Congé longue durée	1	365	365	365	365
Total absentéisme	186	3940,5	21,2	=	-
Nombre de jours ouvrés par an		125 500			

3,14%

Congé maladie ordinaire en baisse avec **-945 jours** et **-30 agents** par rapport à 2022

Congé maternité toujours en hausse en 2023 avec +25 % par rapport à 2022

Congé paternité constant en termes d'agents concernés et de durée d'absence



3940 j.

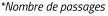
ACTION SOCIALE



Partie 8 – Action sociale

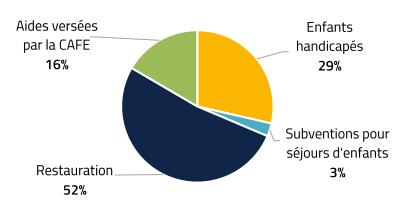
En 2023, L'École a contractualisé avec l'IFREMER pour que cet établissement donne accès aux personnels rémunérés par l'École à sa cafétéria. Cette ouverture s'est concrétisée en septembre 2023. L'École prend en charge une partie du prix de chaque repas pour permettre aux personnels de payer un repas à 7 euros. Parallèlement, le mobilier de l'espace « Cafét » au bâtiment E de l'École a été modernisé et une proposition de food-trucks supplémentaire a été mise en œuvre. En outre, l'École a organisé plusieurs évènements conviviaux pour réunir l'ensemble du personnel (buffet champêtre, goûter de Noël, galette des rois...)

Actions sociales 2023	Nombre de bénéficiaires	Montant annuel
Restauration	33 449*	11 297 €
Subventions pour séjours d'enfants	5	605€
Allocations aux parents d'enfants handicapés	3	6 209 €
Commission d'Aide Financière Exceptionnelle**	3	3600€
Total		21 711€



^{**}La CAFE a attribué 3 aides à hauteur de 800 € chacune et un prêt social à hauteur de 1 200 €.

Actions sociales en 2023



Évolution des dépenses d'actions sociales

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
5 858€	6 769€	5 724€	4 689 €	4 580 €	6 645€	21 711 €

L'augmentation significative des dépenses sociales s'explique par la participation financière de l'école aux déjeuners pris par les agents sur le site de l'IFREMER.

DIALOGUE SOCIAL



Partie 9 – Dialogue social

Relations professionnelles

Instances – politique générale d'établissement

Instances représentatives	Nombre de membres (2023-2027)	Nombres d'instances tenues dans l'année
CA plénier Conseil d'Administration	18 membres élus du personnel	
Conseil à Administration	3 membres élus étudiants (et 3 suppléants) 1 membre élu doctorant (et suppléant)	5
	16 personnalités extérieures	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
	13 membres invités	
CE plénier	11 membres élus du personnel	
Conseil des Etudes	7 membres élus étudiants (et 5 suppléants)	6
	3 personnalités extérieures 22 membres invités	
CS plénier	15 membres élus du personnel	
Conseil Scientifique	2 membres élus étudiants	4
	8 personnalités extérieures	4
	19 membres invités	
CSA	10 membres élus du personnel (et 10 suppléants)	7
Comité Social d'Administration	3 membres administration	·
F3SCT	10 membres élus du personnel (et 7 suppléants)	
Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail	2 membres administration	2
	2 membres invités	

Tous les membres du CSA et de la F3SCT ont été formés pour l'exercice de leur mandat (777 heures de formation ont été consacrées au total pour le CSA et la F3SCT).

Instances – mesures individuelles

ENSEIGNANTS CHERCHEURS	Nombre de membres	Nombres d'instances tenues dans l'année
CAR Conseil d'Administration Restreint aux Enseignants Chercheurs	8 membres élus enseignants-chercheurs 2 membres administration	9
CER Conseil des Etudes Restreint aux Enseignants Chercheurs	8 membres élus enseignants-chercheurs	0
CSR Conseil Scientifique Restreint aux Enseignants Chercheurs	10 membres élus enseignants-chercheurs 2 membres administration	9
BIATSS		
Commission d'Experts Pour la promotion des titulaires	20	9
Commission paritaire Pour la promotion des contractuels CDI	5 membres élus (et 5 suppléants) 5 membres administration (et 5 suppléants)	1 (décalée début 2024)

Fonctionnement des commissions paritaires d'établissement

Aucun recours n'a été formé auprès des commissions paritaires.

La Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) compétente à l'égard des personnels titulaires et la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels (CCP ANT) n'ont donc pas tenu de séance en 2023.

Gouvernance

Le CODIR réunissant les directeurs de services, départements d'enseignement et de laboratoires s'est réuni 7 fois en 2023.

Le COMEX se réunit toutes les semaines hors vacances scolaires.

Des réunions avec les directeurs de laboratoires, départements d'enseignement et des directions soutiens et supports sont organisées régulièrement, notamment pour la préparation budgétaire et les stratégies pluriannuelles.

Principales délibérations du CA (après avis du CSA) en matière de gestion des ressources humaines et de dialogue social

Sujets	Mois
Schéma directeur handicap	Mars
Lignes Directrices de Gestion des enseignants contractuels	Mars
Lignes Directrices de Gestion des chercheurs contractuels	Mars
Actualisation des Lignes Directrices de Gestion sur l'indemnité fonctionnelle RIPEC C2	Mars
Barème IFSE	Mars
Modification règlement intérieur, continuité en cas d'absence du salarié, charte anti-plagiat et évolution SI	Mars
Congés obligatoires pour les collaborateurs de l'Ecole au cours de ka première quinzaine d'août	Mars
Prime intéressement pour projets de recherche partenariale > 1 M euros	Mai
LDG enseignants chercheurs contractuels	Mai
Stratégie numérique 2021-2027	Juin
Référente VSS	Septembre
Dispositif VSS	Septembre
Modification des Groupes de fonction IFSE	Octobre – Décembre
Rapport social Unique 2022	Octobre – Décembre
Révision barème IFSE	Novembre – Décembre
LDG prime individuelle C3	Novembre – Décembre
Evolution protocole télétravail	Novembre – Décembre

Mouvements sociaux

Suivi des mouvements sociaux

Date	Thématique journée d'action	Nombre de grévistes parmi les collaborateurs rémunérés par Centrale Nantes
19/01/2023	Mobilisation contre le projet de loi portant la réforme des retraites	13
31/01/2023		7
07/03/2023		13
23/03/2023	Terorrie des recraites	11
28/03/2023		3
13/10/2023	Mobilisation contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes	0

Partie 10 – Discipline

Aucune sanction disciplinaire n'est intervenue à l'encontre des personnels de l'École Centrale de Nantes en 2023.

Glossaire

AC : Agence Comptable

AENES : Personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

BIATSS: Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

CA: Conseil d'Administration

CE: Conseil des Etudes

CET: Compte-Epargne Temps

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNU: Conseil National des Universités

CRCT: Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques

CPE : Comité Paritaire d'Etablissement

CS: Conseil Scientifique

CSI: Comité de Suivi Individuel

CT : Comité Technique

DAF: Direction des Affaires Financières

DD : Direction du Développement

DET: Direction de l'Environnement de Travail

DF: Direction de la Formation

DGAFP: Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

DDRS: Développement Durable et Responsabilité Sociétale

DR: Direction de la Recherche

DRI : Direction des Relations Internationales DRH : Direction des Ressources Humaines DSI : Direction des Systèmes d'Information

ECN: Ecole Centrale de Nantes

ENSTA : Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées GEM : Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique

HCERES : Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

HDR: Habilitation à Diriger des Recherches

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

IGE : Ingénieur d'Etudes

IGR : Ingénieur de Recherche

ITRF : Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation

LHEEA: Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Énergétique et Environnement Atmosphérique

LMJL : Laboratoire de Mathématiques Jean Leray

LS2N: Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes

RAB: Rémunération annuelle brute

RCE : Responsabilités et Compétences Elargies

RIPEC : Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs

SCOL: Scolarité

SIRH: Système d'Information de gestion des Ressources Humaines